

N° 61
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

15 février 2018

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'amendement au protocole de Montréal du
16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent
la couche d'ozone.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après
engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : (15^e législ.) : **270, 415** et T.A. **55**.

Sénat : **186, 279** et **280** (2017-2018).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 février 2018.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 270 (AN – 15^e législature).